



N° 12800-2023/1-ACTS/DAJI

Date du : 25 janvier 2023

Rapport de présentation

OBJET : modification de l'arrêté n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs.

PJ : un projet d'arrêté.

Références :

- code de l'environnement (articles 422-72 et 422-81) ;
- arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs ;
- courrier n° 4311-2023/1-ISP/DDDT du 17 janv. 2023.

1. Commission d'agrément relative à la gestion des déchets (TITRE VII – SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT – Art. 19) :

1. Correction du titre de la représentante de l'association MOCAMANA, madame Christine PÖLLABAUER

A la filière des médicaments non utilisés (MNU), suite à une erreur matérielle, le mot « présidente » est remplacé par le mot « directrice ».

2. Ajout d'une nouvelle filière

La province Sud a adopté en juin 2021 la création d'une filière de gestion des déchets d'emballages. Afin d'acter la composition de la commission relative à cette filière, il est proposé par la direction du Développement Durable des Territoires (DDDT) de désigner les membres ci-dessous.

Voir le tableau récapitulatif ci-dessous :

Organisme et article de l'arrêté n° 1846- 2019/ARR/DJA du 21 juin 2019	Désignations actuelles des personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs pour la province Sud	Désignations à opérer
<p>Commission d'agrément relative à la gestion des déchets (Art. 19)</p> <p>Filière des huiles usagées (HU)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - M. René FERE, en qualité de représentant des producteurs ; - M. Marc DELAHAYE, en qualité de représentant des producteurs ; - Mme Emily MONTCHANIN, en qualité de représentante des distributeurs ; - M. Angelo DOOM, en qualité de représentant des collecteurs ; - Mme Jeannie FORNO, en qualité de représentante des installations de traitement ; - M. Julien BLANCHE, en qualité de représentant des installations de traitement ; - M. François BERGER, suppléé par Mme Marie LAFLEUR, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ; - le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ; - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ; - Mme Elizabeth RIVIERE, représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA). 	
<p>Filière des véhicules hors d'usage (VHU)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - M. Laurent JEANDOT, en qualité de représentant des producteurs ; - Mme. Nathalie LOQUET, en qualité de représentante des producteurs ; - M. Yan-Alexis CHATAIN, en qualité de représentant des distributeurs ; - Mme Katia LEROUX, en qualité de représentante des installations de traitement ; - M. Hiro MATTALIANO, en qualité de représentant des installations de traitement ; - M. François BERGER, suppléé par Mme Marie LAFLEUR, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ; 	

	<ul style="list-style-type: none"> - le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ; - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ; - Mme Elizabeth RIVIERE, représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA). 	
Filière des accumulateurs usagés au plomb (AUP)	<ul style="list-style-type: none"> - M. Yan-Alexis CHATAIN, en qualité de représentant des producteurs ; - M. Marc DELAHAYE, en qualité de représentant des producteurs ; - Mme Emily MONTCHANIN, en qualité de représentant des distributeurs ; - M. Christian COMMENGE, en qualité de représentant des installations de traitement ; - M. Hiro MATTALIANO, en qualité de représentant des installations de traitement ; - M. François BERGER, suppléé par Mme Marie LAFLEUR, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ; - le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ; - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ; - Mme Elizabeth RIVIERE, représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA). 	
Filière des pneumatiques usagés (PU)	<ul style="list-style-type: none"> - M. Yan-Alexis CHATAIN, en qualité de représentant des producteurs ; - M. Thierry FARIBAULT, en qualité de représentant des producteurs ; - M. Didier DOMERGUE, en qualité de représentant des distributeurs ; - M. Nicolas BRUEL, en qualité de représentant des installations de traitement ; - M. Hiro MATTALIANO, en qualité de représentant des installations de 	

	<p>traitement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. François BERGER, suppléé par Mme Marie LAFLEUR, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ; - le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ; - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ; - Mme Elizabeth RIVIERE, représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA). 	
Filière des piles et accumulateurs usagés (PAU)	<ul style="list-style-type: none"> - M. Jean-Louis MORUETA, en qualité de représentant des producteurs ; - M. Thierry DEQUEN, en qualité de représentant des producteurs ; - M. Cédric STIL, en qualité de représentant des distributeurs ; - M. Christian COMMENGE, en qualité de représentant des installations de traitement ; - Mme Jeannie FORNO, en qualité de représentante des installations de traitement ; - M. François BERGER, suppléé par Mme Marie LAFLEUR, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ; - le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ; - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ; - Mme Elizabeth RIVIERE, représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA). 	
Filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	<ul style="list-style-type: none"> - M. Rick STRATSFORD, en qualité de représentant des producteurs ; - M. Philippe PERRARD, en qualité de représentant des producteurs ; - M. Cédric STIL, en qualité de représentant des distributeurs ; 	

	<ul style="list-style-type: none"> - M. Christian COMMENGE, en qualité de représentant des installations de traitement ; - M. Hiro MATTALIANO, en qualité de représentant des installations de traitement ; - M. François BERGER, suppléé par Mme Marie LAFLEUR, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ; - le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ; - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ; - Mme Elizabeth RIVIERE, représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA). 	
<p>Filière des médicaments non utilisés (MNU)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Karine SAVELLI, en qualité de représentante des producteurs ; - M. Antoine HERLEMONT, en qualité de représentant des producteurs ; - M. Christophe DELEST, en qualité de représentant des distributeurs ; - M. Mathieu NOEL, suppléé par M. Laurent RENAUD, en qualité de représentant des distributeurs ; - M. Bertrand COURTE, en qualité de représentant des exploitants d'installations de traitement des déchets ; - M. David GUYENNE ou son représentant, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) ; - Mme Christine PÖLLABAUER, la présidente de l'association MOCAMANA ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ; - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant des associations de défense des consommateurs ; - Mme Elizabeth RIVIERE, ou son représentant, en qualité de représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA). 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Mme Christine PÖLLABAUER, la directrice de l'association MOCAMANA ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;</i>

<p>Filière des déchets d'emballages A créer</p>	<ul style="list-style-type: none"> - M. Thierry DEQUEN en qualité de représentant des producteurs ; - Mme Marie-Amélie MOLIA en qualité de représentante des producteurs ; - M. Guy LE PAPE en qualité de représentant des distributeurs ; - M. Jean-Nicolas BRUEL, en qualité de représentant des exploitants d'installations de traitement des déchets ; - Mme Chantal COURTOT, en qualité de représentante des exploitants d'installations de traitement des déchets ; - Le président de l'association Zéro Déchet NC ou son représentant en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ; - Le président de l'association de l'UFC QUE CHOISIR ou son représentant en qualité de représentant des associations de défense des consommateurs ; - M. Frédéric PRATELLI ou son suppléant M. Matthieu LADIESSE en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) ; - Mme Elizabeth RIVIERE, représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).
---	--

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.